



Cabinet du Président

Cabinet

Cabinet-Mission Coopération Internationale

Affaire suivie par : Cédric LE BRIS
Poste: 79 94

2018-CP-6536

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE B08 COOPÉRATION INTERNATIONALE

**COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LE LIBAN -
CONVENTION ANNUELLE DE COOPÉRATION 2018-1 AVEC LA
FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS DU KESROUAN-FTOUH**

Code	B0801		
Secteur	Coopération		
Programme	Yvelines, partenaires du développement		
<i>Données financières</i>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	
Enveloppes de financement	CP DIS	CP DFS	CP DFD
Montant actualisé	879 931 €	1 569 598 €	61 662 €
Montant déjà engagé	599 509 €	1 293 104 €	16 796 €
Montant disponible	280 422 €	276 494 €	44 866 €
Montant réservé pour ce rapport	72 053 €	96 160 €	
<i>Recette attendue</i>	<i>73 500€ (Ministère des affaires étrangères)</i>		

Le présent rapport et son annexe ont déjà fait l'objet d'un vote favorable lors de la Commission permanente du 18 mai 2018. Cependant, la délibération comportait une erreur d'imputation des crédits : par conséquent, il convient d'abroger cette dernière pour la remplacer par une nouvelle corrigeant l'erreur. Le rapport et ses annexes, ainsi que les conséquences financières du rapport, demeurent identiques à ceux votés le 18 mai.

Depuis 2007, le Département des Yvelines anime une politique de coopération internationale appelée « Yvelines, partenaires du développement » dont les orientations nouvelles pour la période 2015-2020 ont été adoptées par le Conseil départemental le 27 novembre 2015. Cette politique est organisée autour de trois activités : la coopération décentralisée (relations bilatérales avec des collectivités locales étrangères), qui est portée et mise en œuvre par le Département ; le soutien aux initiatives de solidarité internationale des acteurs yvelinois ; et la promotion en Yvelines des enjeux et de la dynamique de coopération internationale. Ces deux dernières activités ont été confiées en 2015 par le Département au groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID).

I. COOPERATION AVEC LA FEDERATION DES MUNICIPALITES DU KESROUAN-FTOUH.

La coopération décentralisée avec la Fédération est principalement centrée sur la promotion de l'éco-tourisme, répondant de façon transversale à des enjeux d'aménagement du territoire, de préservation de l'environnement et de développement économique. Elle a débuté en 2009 et s'est poursuivie de façon continue jusqu'à aujourd'hui, avec une nouvelle convention-cadre couvrant la période 2017-2022. Cette convention couvre quatre secteurs de coopération :

- le renforcement des capacités institutionnelles et financières dans le cadre de la consolidation de l'intercommunalité ;
- le développement économique du territoire ;
- l'aménagement du territoire et la promotion touristique, dans la perspective d'un développement équilibré et durable du territoire ;
- le développement de l'offre de transport public, notamment en direction des zones rurales.

Depuis 2009, le Département des Yvelines a investi 585 000€ dans cette coopération (y compris reversement des subventions perçues par le Département), soit environ 65 000€ par an.

II. CONVENTION OPERATIONNELLE 2018-1.

La convention 2017-1 proposait un programme ambitieux pour le développement de nouveaux sentiers de randonnée et l'amélioration des conditions d'accueil dans les gîtes « Vie à l'ancienne » notamment ; toutefois, l'environnement politique national et local au Liban ont retardé l'accomplissement de ce programme, et la préparation de sa mise en œuvre a requis davantage de temps qu'estimé. De fait, un report significatif de fonds sera réalisé au profit de l'année 2018 et de la nouvelle convention, pour un montant d'environ 150 000€.

Convention 2017-1 – Budget réalisé en euros

DEPENSES	En euros	RECETTES	En euros
Maison régionale du tourisme	21 684	Report annuel N-1	11 652
Développement de la randonnée	4 982	Fédération - Contribution 2016-1	21 684
Vie à l'ancienne	2 160	CG78 - Solde convention 2013-1	4 078
		CG78 - Solde convention 2014-1	3 294
		CG78 - Solde convention 2015-1	6 941

		CG78 - Solde convention 2016-1	0
		CG78 - Contribution 2017	0
S/total	28 826	S/total	47 649
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	En euros	RECETTES	En euros
Maison régionale du tourisme		Report annuel N-1	39 473
Développement de la randonnée		CG78 - Solde convention 2013-1	15 805
Vie à l'ancienne		CG78 - Solde convention 2014-1	8 752
		CG78 - Solde convention 2015-1	9 344
		CG78 - Solde convention 2016-1	0
		CG78 - Contribution 2017	63 016
S/total	-	S/total	136 390
TOTAL	28 826	TOTAL	184 039

Le programme de coopération pour l'année 2018 reprend donc l'ensemble des opérations non réalisées en 2017, mais qui sont prêtes à être engagées, et y ajoute deux nouvelles opérations :

- la plus significative est le lancement d'un programme de prévention et de lutte contre les incendies de forêt. Il s'agit autant de pouvoir préserver les espaces qui peuvent être ouverts à la randonnée, que d'apporter un surcroît de sécurité aux randonneurs. Une étude de diagnostic a été réalisée en 2017 par l'association française « Pompiers sans frontières » (PSF), qui a permis l'élaboration d'un document de projet portant sur une démarche pilote à l'échelle de 8 communes particulièrement concernées par les incendies et sur lesquelles des sentiers sont déjà ouverts. Ce projet doit viser d'une part à prévenir les risques d'incendie, à travers l'adoption d'un plan de débroussaillage et des mesures de sensibilisation à l'égard de la population, et d'autre part à mieux intervenir lors des incendies, en mobilisant davantage les ressources communales en complément des services de secours de l'Etat, et en assurant aux municipalités un rôle de coordination entre les services de secours et la population. Le projet a été déposé en mars 2018 au Ministère des affaires étrangères, qui lui a attribué une subvention de 73 500€ (pour un coût total estimé à 218 110€) ;
- une opération nouvelle et intéressante pour le territoire yvelinois est la mise en place de stages s'adressant à des étudiants de l'Université de Versailles Saint-Quentin et de l'Université du Saint-Esprit de Kaslik. 8 stages sont proposés cette année, 4 orientés sur des questions de tourisme, 4 sur des questions de transport. Chaque équipe sera composée de 2 étudiants yvelinois et de 2 étudiants libanais. A terme, il est souhaité d'encourager un rapprochement entre les deux universités, de façon à ce qu'elles puissent chercher des domaines de coopération indépendamment de la coopération décentralisée.

Le coût prévisionnel du programme d'activités pour 2018 représente 373 525€, financé par les reports de crédits de l'année 2017, les soldes à verser des conventions précédentes, et par une nouvelle contribution départementale de 168 213€, ce qui inclut le reversement de la subvention du Ministère des affaires étrangères de 73 500€ (soit un coût net pour le Département de 94 713€).

Convention 2018-1 – Budget prévisionnel

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	En euros	RECETTES	En euros
Maison régionale du tourisme	38 515	Report annuel N-1	18 689

Développement de la randonnée	-	Fédération - Contribution 2018-1	21 765
Vie à l'ancienne	2 500	CG78 - Solde convention 2016-1	3 012
Sécurité incendie	93 360	CG78 - Contribution 2018	96 160
Transport public	5 250		
S/total	139 625	S/total	139 625
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	En euros	RECETTES	En euros
Maison régionale du tourisme	-	Report annuel N-1	134 332
Développement de la randonnée	116 000	CG78 - Solde convention 2016-1	12 400
Vie à l'ancienne	80 000	CG78 - Solde convention 2017-1	15 116
Sécurité incendie	37 900	CG78 - Contribution 2018	72 053
Transport public			
S/total	233 900	S/total	233 900
TOTAL	373 525	TOTAL	373 525

IV. PROPOSITION

Au vu des éléments présentés dans ce rapport, je vous invite à m'autoriser à signer la convention 2018-1 de coopération entre la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh et le Département des Yvelines, à attribuer à la Fédération une subvention de fonctionnement d'un montant de 96 160€ et une subvention d'investissement d'un montant de 72 053€, et à solliciter du Ministère des affaires étrangères l'attribution d'une subvention de 73 500€.